

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général - SG/SPES

Décision du 6 novembre 2015 portant délégation de signature aux directeurs des établissements de l'École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE)

NOR : DEVK1527993S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice de l'École nationale des techniciens de l'équipement,

Vu le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;

Vu l'arrêté ministériel n° 10-12922 du 6 mai 2010 nommant Mme HUMBERT (Evelyne) directrice de l'École nationale des techniciens de l'équipement à compter du 1^{er} juin 2010 ;

Vu l'arrêté ministériel n° 0110045 du 13 juillet 2011 nommant M. YOYOTTE-HUSSON (François) directeur de l'établissement de Valenciennes ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des membres des corps des adjoints administratifs de l'État et des membres des corps des dessinateurs de l'équipement du ministère chargé du développement durable ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2015 nommant M. LEMERAY (Pascal) directeur des études de l'établissement de Valenciennes à compter du 1^{er} août 2015 ;

Vu la décision du 7 avril 2015 nommant Mme PASTOR (Marie-Josée) directrice par intérim de l'établissement d'Aix-en-Provence à compter du 1^{er} mai 2015 ;

Vu la décision du 30 octobre 2015 nommant M. LEMERAY (Pascal) directeur par intérim de l'établissement de Valenciennes,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice de l'École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE), les décisions relatives à la gestion du personnel, prévues par les arrêtés du 20 novembre 2013 susvisés, à Mme PASTOR (Marie-Josée), directrice par intérim et directrice des études de l'établissement d'Aix-en-Provence, et à Mme Anne REOCREUX, secrétaire générale.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice de l'École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE), les décisions relatives à la gestion du personnel, prévues par les arrêtés du 20 novembre 2013 susvisés, à M. François YOYOTTE-HUSSON, directeur de l'établissement de Valenciennes, à M. Franck MUNDUBELTZ, secrétaire général, et à M. Pascal LEMERAY, directeur par intérim et directeur des études de l'établissement de Valenciennes.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer :

3.1. *Pour les personnels titulaires et les PNT*

Autorisation d'absence, aménagement et facilités horaires, gestion JRJT.

Congés annuels et administratifs, bonifiés, de maternité, de paternité, d'adoption, de solidarité familiale, présence parentale, formation professionnelle, validation des acquis d'expérience, bilan de compétence, formation syndicale, siège représentation association/mutuelle, participation aux activités des associations de jeunesse.

Ouverture, fermeture et gestion d'un CET.

Gestion DIF et périodes de professionnalisation.

3.2. *Pour les stagiaires*

Autorisation d'absence, aménagement et facilités horaires, gestion JRJT.

Congés annuels, sans traitement pour accomplissement du service national ou avec traitement pour accomplissement d'une période d'instruction militaire obligatoire, congé sans traitement d'accompagnement d'une personne en fin de vie, sans traitement pour suivre un cycle préparatoire à un concours donnant accès à un emploi public de l'État, des collectivités publiques et de leurs établissements publics, à un emploi militaire, de fonctionnaire des assemblées parlementaires ou de magistrat de l'ordre judiciaire ou à un emploi de la fonction publique internationale, soit une période probatoire ou une période de scolarité préalable à une nomination dans l'un de ces emplois,

Congé de présence parentale, de maternité, d'adoption, de paternité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 6 novembre 2015.

La directrice de l'ENTE,
E. HUMBERT